



Prélèvement à la source : La CGT Finances Publiques 18 dénonce et alerte

Alors que le gouvernement avait annoncé que le prélèvement à la source de l'impôt se ferait sans aucun problème en 2019, il en semble aujourd'hui moins certain.

La CGT Finances Publiques dénonce depuis le début, le principe même du Prélèvement à la source et demande son abandon.

Elle a écrit au Directeur général fin juin en alertant sur les risques de la réforme et en listant nombre de problèmes ou questions ; son courrier est resté sans réponse.

A nos guichets, nous sommes face au questionnement des contribuables, des entreprises, tous désorientés, et nous estimons ne pas être en capacité de répondre à la diversité des problèmes. De plus, nous devons faire face à l'afflux de réception, principalement lorsque les premiers prélèvements interviendront, à savoir fin janvier 2019 ; or les nombreuses suppressions d'emploi ont diminué notre capacité d'absorption d'un surplus d'accueil.

En l'état actuel de préparation de cette réforme, si le prélèvement à la source démarre au 1er janvier 2019, nous courons à l'accident industriel. Trop de questions réglementaires, techniques, voire constitutionnelles sont sans réponse. Les outils informatiques ne sont pas prêts, les procédures pas abouties...

En France notre spécificité est l'impôt progressif et le prélèvement à la source n'est pas simple à adapter pour prendre en compte les modifications qui interviennent dans la vie comme la variation des revenus (perte d'un emploi, retraite), ou de la composition du foyer (arrivée ou départ d'un enfant) par exemple.

Que cherche le gouvernement avec le prélèvement à la source ? Imposer un taux unique pour tous et remettre en cause le principe de la contribution à hauteur des moyens de chacun de manière égalitaire... autrement dit l'égalité devant l'Impôt !

La CGT finances publiques 18 appelle à renoncer à cette réforme avant qu'il ne soit trop tard.